



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BRAY Christian (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BARGE Michel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

POUVOIRS :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) représentée par LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) représenté par CLEMENT Françoise (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par GOFFOZ Alain (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) représentée par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

MATHELIN Sandra (CCVAI)

OBJET : Modifications du règlement intérieur de l'école de musique et de danse

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

042-244200614-DE2026_2804_05-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle que le règlement de fonctionnement de l'École de Musique, adopté par délibération n°DE2020_0907_023 en date du 09 juillet 2020 fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé d'y apporter certaines modifications

-Aucune inscription pour l'année en cours ne sera acceptée après le 15 octobre (hors cours collectifs : éveil musical, chorale, danse et hors « nouveau foyer »)

-Les inscriptions pour l'année en cours seront closes le 15 octobre et pour être validée, l'inscription doit comporter une fiche d'inscription dûment complétée et accompagnée d'un chèque de caution de 100€ à l'ordre du Trésor Public.

- **EN AVOIR DELIBERE,**
- conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : APPROUVE les modifications apportées au règlement de fonctionnement de l'école de musique et danse telles que proposées ci-dessus

Article 2 : DIT que le nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026

Article 3 : AUTORISE Le président à signer tout document relatif à cette décision

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 28/04/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
MATHELIN Sandra (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 29/04/26
et de la publication le : 29/04/26*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
042-244200614-DE2026_2804_05-DE
A G E D I